



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2023
Séance	:	2

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 19 JUIN 2023

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 FÉVRIER 2023	4
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	COURRIER.....	6
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
6.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	9
	6.1 ASIJ	9
	6.2 ASEL.....	9
	6.3 ORPC	10
7.	PRÉAVIS N° 03/2023 : RAPPORT DE GESTION 2022	11
8.	PRÉAVIS N° 04/2023 : RAPPORT DES COMPTES 2022	18
9.	PRÉAVIS N° 05/2023 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE ET AU SOL DE LA STEP DE PRA CHARBON	22
10.	POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE ROSELYNE HERVÉ « CONNAÎTRE LES BESOINS DE LA JEUNESSE DE SAVIGNY PAR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE »	25
11.	ÉLECTIONS STATUTAIRES	33
	A. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL	33
	B. ÉLECTION À LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL	33
	C. ÉLECTION À LA SECONDE VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL	34
	D. ÉLECTION DES SCRUTATEURS	34
	E. ÉLECTION DES SCRUTATEURS SUPPLÉANTS	34
	F. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION	34
	G. ÉLECTION DES MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION DE GESTION ..	35
	H. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION	35
12.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	36
	12.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY	36
	12.2 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	36
	12.3 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN	37
	12.4 MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX.....	37
13.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	38

Ouverture de la séance

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, M. le Boursier, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : M. Antoine Eichelberger

Sont excusés : M. le Municipal Daniel Métraux
Mme Ludivine Pina
Mme Mireille Roquigny
M. Alain Bovard
M. Ralph Brühlmann
M. Mohamed Fkir
M. Robin Jaccard
M. Boris Müller
M. Bernard Pouly
M. Jean-Philippe Rast

Sont présents : 50 Conseillères et Conseillers

M. le Président Antoine Eichelberger constate que le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

HOMMAGES

M. le Président Antoine Eichelberger adresse ses sincères condoléances à M. le Conseiller Bernard Pouly et son épouse pour la perte de leur maman et belle-maman le 7 juin 2023.

Il transmet également ses condoléances à toute personne qui aurait perdu un proche au cours de ces derniers temps.

Il invite l'assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence.

Au terme de cette minute de silence, il remercie l'assemblée et la prie de reprendre place.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 FÉVRIER 2023

M. le Président Antoine Eichelberger indique qu'avec l'ordre du jour de la présente séance, les Conseillères et Conseillers ont reçu le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 février 2023.

En effet, en date du 13 mai 2023, Mme la Secrétaire du Conseil communal a procédé à l'envoi des documents utiles par voie électronique et postale.

M. le Président Antoine Eichelberger présente des excuses quant aux éventuels soucis rencontrés lors de l'ouverture des documents en format électronique.

Un nouvel envoi de ces derniers a été réalisé le 15 mai 2023 par Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Quant aux rapports des Commissions, ils ont été envoyés le 8 juin 2023, grâce au dépôt de ceux-ci à l'avance tel que cela avait été discuté lors d'un précédent Conseil communal.

M. le Président Antoine Eichelberger tient à remercier les rapporteurs, Présidents et membres des Commissions.

Puis il ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 février 2023.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Antoine Eichelberger le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président Antoine Eichelberger relève qu'un ordre du jour modifié a été envoyé avec les rapports des Commissions le 8 juin 2023, à la suite du dépôt du postulat de Mme la Conseillère Roselyne Hervé intitulé « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire ».

Il souligne que le Bureau ayant reçu ce postulat le 25 mai 2023, soit plus de 10 jours avant la séance, il doit être traité conformément à l'article 74 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal.

Article 74 Dépôt et développement du droit d'initiative (art. 32 LC) alinéa 3

³ La proposition déposée dix jours avant la séance au président du conseil est développée à la plus proche séance.

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 février 2023
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 03/2023 : Rapport de gestion 2022
8. Préavis n° 04/2023 : Rapport des comptes 2022
9. Préavis n° 05/2023 : Demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et au sol de la STEP de Pra Charbon
10. Postulat de Mme la Conseillère Roselyne Hervé « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire »
11. Élections statutaires
 - a. Élection à la Présidence du Conseil
 - b. Élection à la première Vice-présidence du Conseil
 - c. Élection à la seconde Vice-présidence du Conseil
 - d. Élection des scrutateurs
 - e. Élection des scrutateurs suppléants
 - f. Élection des membres de la Commission de gestion
 - g. Élection des membres suppléants de la Commission de gestion
 - h. Élection à la présidence de la Commission de gestion
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet conteste la recevabilité du postulat de Mme la Conseillère Roselyne Hervé étant donné qu'il n'est pas daté.

Réponse de M. le Président Antoine Eichelberger

M. le Président Antoine Eichelberger répond que les causes de non-recevabilité d'un postulat, d'une interpellation ou d'une motion ne concernent pas la date mais la signature.

Le Bureau l'ayant reçu plus de 10 jours avant la présente séance, il est recevable et doit être traité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger soumet l'ordre du jour modifié au vote.

Il est adopté à une très large majorité, 2 voix contre et une abstention.

4. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 20 février 2023, M. le Président Antoine Eichelberger communique les courriers reçus et traités :

- 24.02.2023 Le Bureau a été reçu le 23.02.2023 à la commune d'Épalinges, notre partenaire SuisseVote. À la suite de cette séance, Mme Fabienne Ghéza, secrétaire du Conseil communal d'Épalinges, a envoyé leur protocole de dépouillement qui sera certainement très utile lors du scrutin du 18 juin 2023.
- 10.03.2023 La Chancellerie d'État invite la Municipalité ainsi que le Président du Conseil communal à participer à la cérémonie du tricentenaire de la mort du major Davel à Bourg-en-Lavaux le 24 avril 2023.
- 20.03.2023 Le Bureau électoral cantonal envoie ses instructions en vue des votations fédérale et cantonale du 18 juin 2023.
- 04.04.2023 UCV-info.
- 05.04.2023 M. le Président du Conseil communal d'Oron Daniel Pasche demande si la commune de Savigny serait d'accord d'être leur partenaire pour le nouveau système SuisseVote.
- 12.04.2023 Mme la Secrétaire du Conseil communal de Belmont Isabelle Fogoz invite le Président du Conseil communal de Savigny à participer à leur séance du Conseil communal le 27 avril 2023.
- 24.04.2023 Le Bureau électoral cantonal invite à une démonstration complète du processus de dépouillement électoral au moyen de SuisseVote et de Votelec, en prévision des élections fédérales de 2023. Cette démonstration aura lieu le 29 juin 2023 à la salle Agora au Théâtre de Beausobre à Morges.
- 27.04.2023 Invitation de la Municipalité à participer à l'inauguration des installations sportives extérieures du complexe scolaire le vendredi 9 juin 2023 à 16h30.
- 02.05.2023 Formations UCV.
- 11.05.2023 Le Bureau électoral cantonal informe que la Chancellerie fédérale a annulé la votation fédérale du 26 novembre 2023.
- 15.05.2023 Le Bureau électoral cantonal renvoie à un lien de tutoriels sur la façon de préparer et de dépouiller une votation dans SuisseVote.
- 23.05.2023 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informe que la traditionnelle visite préfectorale aura lieu le 30 octobre 2023 à la Maison de commune de Savigny.

-
- 24.05.2023 Mme la Secrétaire du Conseil intercommunal de l'ASEL Anne-Françoise Richard informe que leur prochaine séance aura lieu le 15 juin 2023 au Forum de Savigny.
- 25.05.2023 Mme la Conseillère Roselyne Hervé dépose un postulat intitulé « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire ».
- 31.05.2023 UCV-Info.
- 05.06.2023 M. le Conseiller Fabrice Portmann informe le Bureau de la tenue du « Salon Gourmet PapilleHOT » les 24 et 25 juin 2023 au Forum de Savigny. L'association étant à la recherche de bénévoles, cette information a été relayée aux Conseillères et Conseillers.
- 08.06.2023 Le Bureau électoral cantonal transmet des informations complémentaires pour le scrutin du 18 juin 2023.
- 14.06.2023 Un groupe d'habitants du secteur de la Fruitière invite les autorités communales à étudier si des mesures pourraient être prises pour réguler et ralentir le trafic sur trois routes de la commune. L'objet étant de compétence municipale, il a été transmis à l'autorité concernée.
- 15.06.2023 Mme la Secrétaire du Conseil communal de Belmont Isabelle Fogoz invite le Président du Conseil à participer à leur Conseil communal du 29 juin 2023.
- 16.06.2023 Le Bureau électoral cantonal transmet ses instructions en cas de cyberattaque lors du scrutin du 18 juin 2023.

M. le Président Antoine Eichelberger demande à l'assemblée si elle a des questions au sujet de ces courriers.

La parole n'est pas demandée.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Bureau du 10 mai 2023

M. le Président Antoine Eichelberger communique que le Bureau s'est réuni le 10 mai 2023. Cette séance était consacrée principalement à l'organisation de la présente séance du Conseil communal ainsi qu'aux votations du dimanche 18 juin 2023.

Retour sur la visite des installations communales

Lors de cette visite du 22 avril 2023, 30 personnes étaient présentes, dont 4 membres de la Municipalité, Mme la Municipale Nicole Félix étant excusée pour cause de COVID. Le Bureau a été enchanté par cette visite et a reçu de nombreux retours positifs. Il remercie chaleureusement tous les participants.

Au nom du Bureau, M. le Président Antoine Eichelberger réitère ses remerciements à la Municipalité pour son importante participation à cette demi-journée et pour avoir accepté de prendre sur son temps afin de fournir des informations de premier plan sur le fonctionnement et la gestion des infrastructures communales.

Votations fédérale et cantonale du 18 juin 2023

M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des résultats des votations fédérale et cantonale au niveau national.

Objet fédéral 1

Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises

Accepté à 78,45% avec 21,55% de non

Objet fédéral 2

Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique

Accepté à 59,07% avec 40,93% de non

Objet fédéral 3

Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

Accepté à 61,94% avec 38,06% de non

Objet cantonal

Initiative populaire « Pour la protection du climat »

Accepté à 62,73% avec 34,98% de non et 2,29% de blancs

M. le Président Antoine Eichelberger précise que les résultats au niveau communal sont affichés aux piliers publics et seront joints au procès-verbal.

Il note également que ces votations ont été dépouillées nouvellement avec un scanner, ce qui a nécessité deux séances de calibrage en amont des votations :

- 7 juin 2023 en présence du Président et de la Secrétaire du Conseil communal d'Épalinges ainsi qu'une partie du Bureau électoral de Savigny ;
- 18 juin 2023 avant le début des opérations par Mme la Secrétaire du Conseil communal de Savigny et lui-même.

Pour cette nouvelle méthode de dépouillement, les bulletins de vote avaient été modifiés en conséquence. Le Bureau électoral a besoin de beaucoup moins de personnes lors des journées de votations. Il mobilise principalement les membres du Bureau afin de les former aux dispositions techniques requises. Les opérations du 18 juin 2023 se sont bien déroulées et le Bureau électoral est très satisfait de cette nouvelle manière de procéder.

Souper du Conseil communal du 23 juin 2023

M. le Président Antoine Eichelberger informe que 34 personnes sont inscrites à l'heure actuelle à l'imminent souper du Conseil communal qui se tiendra dès 19h à la Cave Bovy à Chexbres, soulignant qu'il est encore possible de s'y inscrire soit en s'adressant à Mme la Secrétaire ou à lui-même en fin de séance.

Il ajoute qu'une majorité de personnes ont déjà payé leur repas. Il invite celles et ceux qui ne l'auraient pas encore réglé à s'en occuper dans les plus brefs délais, soit avant la soirée car il n'y aura pas de caisse sur place.

6. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Antoine Eichelberger prie les différents délégués des Conseils intercommunaux de bien vouloir s'exprimer devant l'assemblée. Dans le cas d'interventions rédigées, il remercie par avance les délégués de les envoyer car cela facilite grandement la rédaction du procès-verbal.

6.1. ASIJ

Mme la Conseillère Roselyne Hervé indique que l'ASIJ s'est réunie le 7 juin 2023 avec un ordre du jour minimum.

D'un point de vue chiffres et démographie, elle indique les données de la rentrée prochaine :

- 87 classes, soit 1'729 élèves répartis dans 8 classes par année scolaire ;
- 2 classes seront ouvertes au-dessus de la boulangerie Duvoisin à Servion ;
- Plus aucune classe de réserve.

Les discussions ouvertes autour de ces chiffres parlent d'une démographie stable. Par conséquent, il n'y aura pas lieu d'ouvrir d'autres classes.

L'ASIJ a ensuite voté le rapport de gestion qui n'indique pas de problèmes financiers, de dépassement de budget, d'achats prévus ou de projets.

Un nouveau Président en la personne de M. Christophe Balissat, Municipal à Corcelles-le-Jorat, a été élu au comité de direction, M. Étienne Cherpillod, Président depuis le début de la création de l'ASIJ, ayant donné sa démission.

Quant à M. Gérald Morier-Genoud, directeur de l'établissement scolaire, il a fait valoir son droit à la retraite et sera remplacé par une personne de Neuchâtel.

La deuxième partie de cette séance a été consacrée aux hommages rendus pour les départs de MM. Étienne Cherpillod et Gérald Morier-Genoud avec une partie récréative et un apéritif en leur honneur.

6.2. ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri informe que lors du dernier Conseil intercommunal de l'ASEL, les comptes 2022 ont été validés sans discussion car le comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté.

L'exercice 2022, autrement dit la 11^{ème} année d'activité de l'ASEL, a été bouclé avec un total de revenus de CHF 10'929'000.00.

L'année 2021 avait été bouclée avec CHF 10'897'000.00.

Pour information, il ajoute que la participation par commune est la suivante :

Belmont	CHF	491'400.00
Paudex	CHF	221'600.00
Pully	CHF	6'348'100.00
Savigny	CHF	421'500.00

Au sujet du travail de la Police, M. le Conseiller Fritz Burri transmet quelques informations.

1. La Police Est Lausannois est autorisée à poursuivre la collaboration avec la Police Lavaux APOL en vue d'une mutation des forces, mais sans fusion.
2. Police secours a été appelée à Savigny pour 266 interventions, dont 42 pour troubles et nuisances, 216 pour assistance à caractère social et 8 alarmes diverses.
3. À Savigny, il y a eu 46 accidents de la circulation routière et 6 ivresses au volant, ainsi que 29 autres plaintes, par exemple pour vols ou dommages à la propriété.
4. Au niveau de la prévention, il y a eu 215 unités pour l'école et 864 patrouilles préventives.
5. Jusqu'à présent, les Polices, Douaniers et autres services dans toute la Suisse travaillaient avec 28 systèmes de communication différents. Un nouveau système de communication nommé Odysée sera unifié pour toute la Suisse et son développement est sur un chemin très positif.
6. La semaine passée, M. le Conseiller Fritz Burri s'est fait interpellé par un gendarme à la retraite qui lui a dit : « Je t'ordonne de faire le nécessaire auprès de la Police, d'arrêter avec tous ces radars ». Surpris par cette situation, il lui a répondu ce qui lui a traversé l'esprit à cet instant-là : « Si tu respectes les vitesses, tu n'as rien à craindre et si tu ne les respectes pas, c'est à toi d'assumer les conséquences ». Il ajoute que, bien sûr, aucune suite n'a été donnée car chacun sait qu'en tant que Président, son travail est purement administratif et n'a rien à voir avec la Police opérationnelle.

M. le Conseiller Fritz Burri poursuit en donnant quelques chiffres à propos des contrôles de vitesse à Savigny. Pour prendre la moyenne des 4 communes, il a comparé l'excès de vitesse à 50km/h.

- | | |
|------------|-----|
| a. Pully | 3% |
| b. Belmont | 7% |
| c. Paudex | 3% |
| d. Savigny | 11% |

Sur un total de 72'800 véhicules contrôlés à Savigny, il y a eu 7'981 amendes d'ordre pour le non-respect des 50km/h, 1'857 amendes pour le non-respect des 60km/h et 1'000 pour le non-respect des 80km/h.

Le record était de 112km/h au lieu de 50km/h et il y a 3 semaines, un véhicule a été enregistré à 153km/h au lieu de 80km/h. M. le Conseiller Fritz Burri trouve donc personnellement que les contrôles de vitesse dans la commune sont justifiés.

En effet, il espère de tout son cœur qu'il n'y aura jamais un événement tragique à cause d'un chauffard à Savigny. La perte de vie d'un jeune habitant de Vers-chez-les-Blancs à cause d'une bêtise d'adolescent était déjà assez dramatique.

M. le Conseiller Fritz Burri termine en remerciant l'assemblée pour son attention.

6.3. ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann étant annoncé absent lors de la séance, aucune communication n'est transmise à l'assemblée.

7. PRÉAVIS N° 03/2023 : RAPPORT DE GESTION 2022

M. le Président Antoine Eichelberger invite la rapporteuse Mme la Conseillère Josée Martin à venir lire devant l'assemblée les vœux ainsi que les conclusions du rapport de la Commission de gestion et, si besoin est, à en commenter les travaux.

Mme la Conseillère Josée Martin relève le point 5 « Observations et vœux » ainsi que le point 6 « Remerciements » à l'attention de la Municipalité pour sa disponibilité, voir page 18 du rapport de la Commission de gestion, puis donne lecture des conclusions.

Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Commission de gestion pour l'année 2022 souhaite que la Municipalité prenne en considération les vœux et observations du présent rapport et :

- *Vu le rapport de gestion 2022 de la Municipalité ;*
- *Vu nos diverses investigations ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;*

Propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la Municipalité et de lui donner décharge de sa gestion pour l'année 2022.

M. le Président Antoine Eichelberger remercie vivement la rapporteuse pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission de gestion pour le travail réalisé.

Il poursuit en indiquant que le rapport de gestion sera examiné chapitre par chapitre, en parallèle avec le rapport de la Commission de gestion, avant une discussion générale.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Pages 12 à 34 – Annexe n° 1

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

Page 25 – Chapitre 1.6.2.2 – Naturalisations ordinaires

M. le Conseiller Alain Zellweger demande le pourquoi de la différence entre le nombre de bourgeoisies accordées et le nombre de naturalisations ordinaires.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Conseiller Alain Zellweger d'avoir envoyé ses questions au préalable à la Municipalité, lui permettant ainsi de se préparer de manière la plus exacte possible. Elle explique le fonctionnement de la naturalisation d'une part et celui de la bourgeoisie d'autre part, respectivement le pourquoi du décalage relevé par M. le Conseiller Alain Zellweger.

La naturalisation se réalise en neuf phases et il s'agit par conséquent d'un processus assez long. Par ailleurs, le fait d'obtenir la bourgeoisie ne conduit pas automatiquement à l'obtention de la nationalité suisse.

Les neuf phases sont les suivantes :

1. Le requérant dépose sa demande de naturalisation auprès du service cantonal de la population (SPOP).
2. Le dossier est vérifié quant à savoir si les conditions sont respectées par le SPOP. Celui-ci adresse ensuite son préavis à la Municipalité.
3. Au niveau communal, un rapport est établi par l'ASEL puis un test de connaissances est effectué dans les locaux de la commune.
4. Retour au Canton : le SPOP a 30 jours pour vérifier le dossier et valider ou non la décision de la Municipalité.
5. Après réception de la prise de position du SPOP, la Municipalité dispose de trois mois pour se déterminer sur l'octroi de la bourgeoisie. Cette décision est envoyée au SPOP.
6. Le Conseil d'État préavise et transmet le dossier à l'autorité fédérale.
7. L'autorité fédérale préavise si elle est d'accord ou non. En cas de refus, un délai pour le dépôt d'un recours est octroyé.
8. Le préavis fédéral est envoyé au Canton, respectivement le Conseil d'État statue s'il est d'accord d'octroyer la nationalité suisse.
9. En cas d'accord, une assermentation conclut que la nationalité suisse est accordée et, en cas de refus, un délai de recours est également octroyé.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine en indiquant qu'il s'agit-là de l'explication du décalage entre le nombre de bourgeoisies accordées et le nombre de nationalités suisses octroyées.

Intervention de Mme la Conseillère Karine Gautschi Hälg

Page 29 – Chapitre 1.7.8 – Centre sportif de Malley

Il est indiqué : « Le montant de la participation communale 2022 au déficit s'est élevé à CHF 47'748.00, tandis que le montant estimé pour 2023 ascend à CHF 47'987.00. »

Mme la Conseillère Karine Gautschi Hälg demande si la commune de Savigny bénéficie de contre-prestations du Centre sportif de Malley.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que des prestations indirectes existent, notamment pour les écoles. Mais pour les élèves de la commune de Savigny, vu que l'ensemble des communes de l'ASIJ ne sont pas membres de Lausanne Région, la possibilité de se rendre gratuitement sur le site n'est pas forcément saisie par la direction. Il faut toutefois considérer cette infrastructure sportive en termes de région, preuve en est le long débat qui avait eu lieu en 2015 lors du dépôt du préavis auprès du Conseil communal. Savigny avait alors été d'accord de soutenir cette infrastructure.

2. FINANCES – Pages 35 à 37

La parole n'est pas demandée.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS – Pages 38 à 47 – Annexe n° 2

La parole n'est pas demandée.

4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME – Pages 48 à 77

Intervention de Mme la Conseillère Daphnée Schächpi

Mme la Conseillère Daphnée Schächpi prend la parole au sujet du réaménagement du centre du village ainsi que de l'étude en cours sur la politique de stationnement. Elle a noté que les membres de l'association contre la suppression de l'entrée du giratoire au Forum et de la suppression des places de parc au centre du village de Savigny seront intégrés à la démarche, étant entendu qu'il est important d'entendre la voix des commerçants pour un tel projet.

Elle demande en revanche ce qu'il en est de la majorité silencieuse qui n'a pas fait opposition parce qu'elle était satisfaite de ce projet présenté dans le hall de la Maison de commune au printemps 2021, à savoir si les personnes favorables à un centre du village convivial et arborisé sur la place du Forum tel que proposé dans la stratégie de la Municipalité seront également intégrées dans la réflexion.

Enfin, Mme la Conseillère Daphnée Schächpi souhaite savoir quand la population sera informée sur le mandat confié pour l'élaboration de la politique de stationnement.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique que l'étude concernant le stationnement n'a pas encore débuté. Le Bureau Transitec mandaté la démarrera en août 2023. En effet, la dernière étude réalisée date de l'amorce effectuée pour l'affectation PA Village Centre. Parallèlement, il s'agit également d'une demande de la DGMR en termes d'étude régionale sur les Park and Ride et Bike and Ride au niveau du stationnement.

Elle relève que la Municipalité a effectivement mentionné que l'association contre la suppression de l'entrée du giratoire au Forum sera associée au projet étant donné qu'elle s'est constituée en association. Afin de tenir compte des avis favorables au schéma de l'aménagement initialement proposé, la Municipalité associera des membres du Conseil communal dans la mesure où il n'est pas possible d'associer toute la population.

Ces deux parties seront contactées afin de mener des discussions, étant donné également qu'il y a des avis divergents.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

Page 67 – Chapitre 4.4.2 – Quantités de déchets collectés

M. le Conseiller Alain Zellweger demande si les raisons de la diminution significative de certains déchets en 2022 sont connues, par exemple :

	Relevé 2021	Relevé 2022
Appareils électroniques	37.769	26.525
Bois usagé	205.210	190.880
Carton	116.400	104.290
Cuisinières (pces)	84	44

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix remercie M. le Conseiller Alain Zellweger d'avoir envoyé sa question avant le Conseil communal. Effectivement, elle constate une baisse pour certains postes.

Selon les statistiques 2020-2021, la collecte des déchets était en hausse. En raison de la COVID, les habitants avaient peut-être profité de trier leurs affaires. Mais à l'heure actuelle, une diminution des déchets et des ordures ménagères est bel et bien constatée.

Mme la Municipale Nicole Félix souligne que cette tendance à la baisse n'est pas constatée qu'à Savigny mais dans toutes les communes du Canton. L'organe de contrôle dont elle fait partie abonde dans ce sens même s'il est difficile d'en connaître les raisons exactes.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

Page 62 – Chapitre 4.2.4 – Véhicules et machines du service de la voirie

M. le Conseiller André Mennet demande où se trouve la machine à vapeur destinée à brûler les herbes, celle-ci ayant fait fureur une année avant de disparaître. Sauf erreur de sa part, elle devrait être à Forel.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix confirme que cette machine a été achetée conjointement avec la commune de Forel et qu'elle a été utilisée l'année dernière. Cependant, elle nécessite beaucoup de temps car il faudrait passer toutes les deux à trois semaines afin que l'effet soit parlant.

Actuellement, la commune ne dispose pas d'assez de temps et de main d'œuvre pour utiliser cette machine à la fréquence nécessaire mais elle est effectivement stockée à Forel et à la disposition des deux communes.

5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / ÉGLISES – Pages 78 à 81 – Annexe n° 3

La parole n'est pas demandée.

6. POLICE / DÉFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE – Pages 82 à 90

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

Page 88 – Chapitre 6.2.3 – Locaux

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour signale une coquille, à savoir qu'il est dit : « La caserne DAP de Savigny, créée en 2024... ». Il en demande la correction.

Réponse de M. le Président Antoine Eichelberger

Après quelques hésitations au sein de la Municipalité, M. le Président Antoine Eichelberger corrige cette faute de frappe : il s'agit de l'année 2014.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

Page 84 – Chapitre 6.1.2.1 – Interventions à Savigny

M. le Conseiller Fabrice Portmann prend la parole au sujet des « Patrouilles pédestres préventives » en forte diminution par rapport à l'année dernière et en demande la raison.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'en raison de problèmes d'effectifs dus à des maladies de longue durée ou accidents, ces patrouilles ont effectivement diminué.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet**Pages 87-88 – Chapitre 6.2 – Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)
Cœur de Lavaux**

M. le Conseiller André Mennet revient sur son intervention de l'année dernière au sujet de la grêle Lavaux, dans la mesure où ce poste ne figure plus ni sur le rapport de gestion, ni dans le budget. Il souhaite une réponse claire, à savoir si la Municipalité a abdiqué sur ce sujet.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que M. le Municipal Daniel Métraux est toujours présent dans les AG concernant la grêle. Lors dudit Conseil communal, il avait fait part des diverses options possibles comme le tir de fusées ou l'utilisation d'un ballon. La solution du ballon n'ayant pas été retenue, il s'agit de trouver de nouvelles fusées opérationnelles car celles utilisées jusqu'ici ne sont plus produites.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Conseiller André Mennet de sa remarque comme quoi ce point ne figure plus dans le rapport de gestion mais souligne qu'il figure néanmoins toujours dans les comptes.

7. AFFAIRES SOCIALES – Pages 91 à 94

La parole n'est pas demandée.

8. SERVICE DES EAUX – Pages 95 à 103 – Annexes n° 4 à 7Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour**Page 96**

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour signale une coquille au haut de la page car il est écrit : « L'année 2022 a été *favorable* pour la production locale de nos divers sources... » alors que la suite démontre le contraire. Il suggère de lire : « L'année 2022 a été *défavorable*... ».

Réponse de M. le Président Antoine Eichelberger

M. le Président Antoine Eichelberger remercie M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour et confirme sa remarque : l'année 2022 a été *défavorable* pour les sources de la commune.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut intervient pour entretenir la discussion car il la trouve trop rapide. Il relève qu'on parle de crise énergétique, surtout en période hivernale, ce qu'il trouve juste. Cependant, il ne lui semble pas possible que le réseau d'eau soit entièrement gravitaire.

Par ailleurs, il est inquiet de savoir s'il est prévu, comme dans d'autres endroits, de s'équiper d'une infrastructure de pompes électriques indépendantes, en particulier pour La Planie.

Il relève également une diminution de la consommation de l'eau, ce qui signifie que certaines personnes ont fourni un effort en respectant les limitations pour économiser l'eau.

Pour terminer, il est d'avis que les fuites d'eau annoncées sont trop importantes en mètres cubes, ceci d'autant plus qu'il lui semble qu'un système informatique indiquant les fuites avait été installé mais peut-être que ce dernier n'est tout simplement pas consulté.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique qu'au niveau du réseau, la distribution est totalement gravitaire.

Il rappelle qu'en cas de coupures énergétiques, elles se font sur quatre heures et que le réservoir de l'Erbenaz dispose d'une capacité d'alimenter la population durant deux jours au minimum.

Dans le cas d'un blackout éventuel, la station de pompage de La Planie ainsi que la nouvelle station de pompage des Planches seront équipées d'un raccordement sur un générateur extérieur.

Par ailleurs, tous les postes en télégestion ont été équipés de batteries destinées à maintenir les installations fonctionnelles durant quatre heures au minimum.

Concernant la diminution de consommation d'eau, M. le Municipal Jean-Claude Rochat se réjouit que les citoyennes et citoyens respectent les mesures en vigueur.

Quant aux fuites d'eau, il rappelle que la commune a subi de grosses fuites l'année passée :

- Bas de la Rte des Miguettes/Rte de Lutry, fuite ayant d'ailleurs nécessité un crédit complémentaire ;
- Grenets ;
- Rte de Chexbres.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat termine avec la détection des fuites d'eau. Des appareils de détection ont été installés sur le réseau. Ceux-ci enregistrent les données, lesquelles peuvent être relevées périodiquement par le passage du véhicule technique. Ces données ne sont donc pas transmises de manière simultanée en mode télégestion. Elles sont récoltées au minimum une fois par semaine, faute de temps.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet**Page 102 – Chapitre 8.1.6.2 – Réservoir des Planches**

M. le Conseiller André Mennet pose la question de savoir si la servitude a été modifiée et réglée à cet endroit. Il est en effet d'avis que les choses doivent être faites correctement.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat relève que les travaux sont encore en cours pour ce projet à bout touchant, tout comme la servitude qui sera mise à jour.

9. CONCLUSION – Page 104Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger**Rapport de la Commission de gestion – Page 11 – Point 3.8 Dossier n° 43.03 – Route des Miguettes**

M. le Conseiller Alain Zellweger donne lecture du 2^{ème} paragraphe : "Malheureusement, nous avons appris récemment que ce projet a rencontré un nouvel obstacle hors de la période concernée par notre mandat. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a émis, en janvier 2023, un préavis exigeant de nouvelles modifications. Nous laissons donc à la Municipalité le soin d'informer, en temps utile, le Conseil communal sur l'état de la situation ». Il demande si la Municipalité a des informations à transmettre à ce sujet.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix plaisante en disant qu'elle n'aura plus grand chose à dire dans les divers mais indique qu'effectivement, un premier examen préalable avait été réalisé par l'ancien Municipal M. Gilbert Regamey. Un second projet a ensuite été envoyé, lequel a dû être retouché. À la suite de ces modifications, la Municipalité a reçu un préavis positif et pourra ainsi aller de l'avant dans ce projet de trottoir. Les riverains seront contactés et la mise à l'enquête sera déposée.

Mme la Municipale Nicole Félix avise que ce projet ne pourra débiter que l'année prochaine dans la mesure où les travaux de la Rte des Miguettes devront être coordonnés avec ceux de la Coop et la question encore en suspens est de savoir de quel côté les travaux devront commencer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion 2022.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis relève le nombre élevé de questions sur le rapport de gestion municipal par rapport au peu de questions posées sur le rapport de la Commission de gestion.

Avant que les débats ne soient clos, elle souligne l'importance du travail de cette commission permanente. Sans prétendre qu'elle soit plus importante que n'importe quelle autre commission, elle la considère comme un travail au cœur de la raison d'être en tant que législature délibérative.

Elle ironise qu'en même temps que certains réclament la création de nouvelles commissions permanentes et que des postulats et des motions se propagent en abondance, il est de plus en plus difficile à recruter des volontaires prêts à effectuer ce travail.

Mme la Conseillère Moira Simanis rappelle également que le travail sérieux réalisé par la Commission de gestion nécessite absolument une continuité accordée dans ses travaux, dans la mesure où elle est renouvelée chaque année d'un tiers de ses membres.

Il s'agit-là d'un apprentissage continu, d'un travail de longue haleine qui demande de tous les concernés un peu de préparation en dehors des séances elles-mêmes. Mais en retour, c'est l'opportunité d'apprendre et d'observer de près le mode de fonctionnement de l'exécutif, le moyen d'acquérir une vision holistique de ce qui va bien et ce qui va moins bien et enfin, l'opportunité de questionner l'exécutif en détail, d'apporter un regard croisé et de se rendre compte de la complexité de la tâche à gérer une commune.

Mme la Conseillère Moira Simanis estime par ailleurs qu'il n'y a pas que fêter ensemble pour mieux faire connaissance. En effet, travailler ensemble pour un but commun peut être fédérateur. Elle félicite et remercie tous ses collègues de la Commission 2022 pour leur esprit coopératif, leur dévotion à la tâche et les riches échanges d'idées qui lui ont rappelé qu'il est préférable d'être ensemble plutôt qu'à part.

Elle termine en remerciant Josée, Vincent, Peter, Eric, Michel et Madeleine, pour laquelle elle espère que l'apprentissage forcé n'a pas été trop dur. Elle souligne avoir eu plaisir à la rencontrer et faire sa connaissance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des conclusions de la page 104 du rapport de gestion.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport de gestion ;*
- *Ouï le rapport de la Commission de gestion ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

- *De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.*

M. le Président Antoine Eichelberger soumet le préavis n° 03/2023 au vote.
Il est accepté à l'unanimité.

8. PRÉAVIS N° 04/2023 : RAPPORT DES COMPTES 2022

M. le Président Antoine Eichelberger invite le rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport et à commenter, si besoin est, les travaux de la Commission.

Puis il invite M. le Boursier Bertrand Pasche à rejoindre les bancs de la Municipalité devant l'assemblée.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- *D'accepter les comptes 2022, tels que présentés ;*
- *De charger la Municipalité de les soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions et, sans question de l'assemblée sur celles-ci, il l'invite à reprendre place.

Il mentionne ensuite que les comptes 2022 seront examinés chapitre par chapitre.

1. Exercice 2022 – Page 4

La parole n'est pas demandée.

2. Concepts de résultats – Pages 5 à 8

La parole n'est pas demandée.

3. Charges de fonctionnement – Pages 9 à 13

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

Page 9 – Chapitre 3.1**Tableau : Détail de la nature 301 : Personnel administratif et d'exploitation**

M. le Conseiller Marc Cornut s'étonne de l'augmentation d'environ CHF 10'000.00 des salaires à l'administration. De même, il remet en question les 1'717 heures supplémentaires de l'administration.

Quant au service technique, il constate une diminution des salaires d'environ CHF 22'000.00, le nombre d'heures supplémentaires à hauteur d'environ 13'000 étant à son avis légitime avec le déneigement et le service des eaux par exemple.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que deux facteurs constituent les salaires, soit :

1. Les primes qui engendrent une différence d'une année à l'autre, octroyées selon le Règlement du personnel communal et en fonction des années de service ;
2. Les changements de personnel.

Elle relève que sinon, il n'y a pas eu de modifications concernant ces éléments-là et par rapport aux années précédentes.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Concernant le service hivernal, Mme la Municipale Nicole Félix rappelle que la voirie déblaie le centre du village, autour du Forum et certaines routes communales. Quant à la plupart des autres routes, elles sont confiées à quatre mandataires externes.

De plus, le départ à la retraite de M. Christian Feusi et l'engagement de M. Quentin Musso ont engendré une rocade des postes, ce qui a généré des heures supplémentaires, même si les jours de déblaiement étaient inférieurs en 2022.

4. Revenus de fonctionnement – Pages 14 à 16

La parole n'est pas demandée.

5. Comptes 2022 (pages bleu clair) – Page 17**1. Administration générale – Pages-1-4**

La parole n'est pas demandée.

2. Finances – Pages 4-5

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments – Pages 5-10

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux – Pages 10-14

Intervention de M. le Conseiller Philippe Berthoud

Compte 4526.10 – Participation de Pully – Page 13

M. le Conseiller Philippe Berthoud demande quelle est la raison de la baisse de près de 12% en 2022 par rapport à 2021, sachant que la volonté de la commune est d'ouvrir la déchetterie à d'autres communes environnantes.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix confirme cette remarque, soit une diminution du nombre de passages par les habitants de la commune de Pully :

- 2'748 en 2022
- 3'518 en 2021
- 3'014 en 2020
- 3'206 en 2019

Elle précise que la commune de Pully distribue d'office une carte de la déchetterie de Savigny à tous les habitants de Pully mais elle ignore pourquoi ces derniers ne souhaitent pas monter à Savigny ; peut-être que la déchetterie de Perraudettaz leur suffit.

Contrairement à Pully, la commune de Bourg-en-Lavaux ne distribue pas de carte à tous les habitants ; ce sont eux qui doivent en faire expressément la demande. Pour cette commune, le constat est inverse car le nombre de passages est en hausse depuis quatre ans avec 323 passages en 2019 et 895 passages l'année passée.

En complément, Mme la Municipale Nicole Félix répète qu'une tendance à la baisse de fréquentation des déchetteries est constatée sur l'ensemble des communes.

5. Instruction publique et cultes – Pages 14-15

La parole n'est pas demandée.

-
6. **Police – Pages 15-16**
La parole n'est pas demandée.
 7. **Sécurité sociale – Pages 16-17**
La parole n'est pas demandée.
 8. **Services industriels – Pages 17-18**
La parole n'est pas demandée.
 6. **Récapitulation comptes de fonctionnement 2022 (pages vertes) – Page 18**
La parole n'est pas demandée.
 7. **Charges et revenus par nature (pages jaunes) – Page 19**
La parole n'est pas demandée.
 8. **Détail des comptes 39-49 (pages blanches) – Page 20**
La parole n'est pas demandée.
 9. **Bilan au 31 décembre 2022 (pages vertes) – Page 21**
La parole n'est pas demandée.
 10. **Bilans comparés 2021 – 2022 (pages vertes) – Page 22**
La parole n'est pas demandée.
 11. **Tableau des investissements (pages roses) – Page 23**
La parole n'est pas demandée.
 12. **Conclusions sur le contrôle des comptes – Page 24**
La parole n'est pas demandée.
 13. **Annexe n° 1 : Liste des immeubles et terrains (pages blanches) – Page 26**
La parole n'est pas demandée.
 14. **Annexe n° 2 : Relevé des titres, listes des collaborations intercommunales et engagements hors bilan (pages brunes) – Page 27**
La parole n'est pas demandée.
 15. **Annexe n° 3 : Graphiques et ratios de financement 2022 (pages blanches) – Page 28**
La parole n'est pas demandée.

Tous les chapitres du rapport des comptes 2022 ayant été passés en revue, M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, il donne lecture des conclusions du rapport de la page 25.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 04/2023 du 17 mars 2023 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'adopter les comptes 2022, tels que présentés.*
2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

M. le Président Antoine Eichelberger soumet le préavis n° 04/2023 au vote.
Il est accepté à l'unanimité.

M. le Président Antoine Eichelberger remercie M. le Boursier Bertrand Pasche pour tout le travail réalisé et l'invite à reprendre place dans l'assemblée.

9. PRÉAVIS N° 05/2023 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE ET AU SOL DE LA STEP DE PRA CHARBON

M. le Président Antoine Eichelberger invite le rapporteur de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Bertrand Hoche, à venir lire devant l'assemblée les conclusions de la Commission ad hoc et, si besoin est, à en commenter les travaux.

Conclusions

Le présent préavis a été accepté à l'unanimité des membres de notre Commission. Cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.00 HT (cent soixante mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission ad hoc pour le travail réalisé.

Il invite le rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire devant l'assemblée les conclusions de la Commission des finances et, si besoin est, à en commenter les travaux.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.00 HT (cent soixante mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten pour la lecture des conclusions et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour tient à remercier vivement M. le Municipal Jean-Claude Rochat et lui exprimer sa grande satisfaction pour la qualité de ce projet à forte valeur ajoutée pour la commune, compte tenu de l'estimation du très haut taux d'autoconsommation.

Il souhaite également relever le chapitre 1.2 du préavis, véritable manifeste de la Municipalité en faveur des énergies renouvelables et locales. Il espère que ce projet sera suivi par d'autres projets analogues.

Il s'étonne juste que le chapitre 1.1 n'évoque pas l'installation photovoltaïque sur le toit de la déchetterie des Gavardes et pose les questions suivantes :

- Est-ce parce qu'elle n'est pas la propriété de la commune, et pourquoi ?
- Qu'en est-il du potentiel photovoltaïque du nouvel hangar à côté de la déchetterie ?

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique qu'il étudie ce projet depuis plus de deux ans.

Concernant la STEP, dans les différentes variantes de solutions trouvées, certaines sont techniquement réalisables mais beaucoup trop onéreuses, engendrant des surcoûts pour un gain de production peu supérieur à la production. Par ailleurs, il y a lieu de tenir compte dans ce projet de l'ombre occasionnée par la partie boisée de ce terrain.

Quant à la déchetterie, il souligne que la parcelle appartient à la Romande Énergie et la commune loue sa surface. Historiquement, cette société cherchait des surfaces à acquérir mais il passe la parole à sa collègue municipale pour les détails.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur la construction de la déchetterie en 2013. À cette époque, il s'agissait de la première installation dans la commune, les capteurs étaient chers et pas encore très connus. La Municipalité avait donc opté pour une certaine prudence dans un premier projet de cette envergure.

En ce qui concerne les capteurs sur le hangar, cette étude n'a pas encore été menée car au vu de la structure du toit en caoutchouc noir, ils ne s'y prêtent pas forcément. Quant aux subventions, elles ne peuvent être obtenues qu'une fois par parcelle et celles-ci ont été attribuées pour le toit de la déchetterie.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet trouve contradictoires les explications données sur les subventions reçues pour la déchetterie étant donné que les panneaux appartiennent à la Romande Énergie.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix rectifie quelque peu ses propos. Aucune subvention n'a été touchée pour les panneaux photovoltaïques de la déchetterie. C'est la Romande Énergie qui loue le toit et qui paie une contribution annuelle.

Actuellement, la pose de panneaux solaires donne droit à des subventions mais celles-ci ne peuvent être obtenues qu'une seule fois par parcelle/propriétaire.

Sur la parcelle où se trouve la déchetterie, des subventions ont déjà été octroyées, raison pour laquelle la commune ne pourra plus toucher de subventions si des capteurs solaires sont installés sur le hangar.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Berthoud

M. le Conseiller Philippe Berthoud questionne sur le décompte du coût des travaux estimé à CHF 44'800.00. Il demande si un coût précis de l'étude elle-même est connu.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique qu'en cas d'acceptation du préavis, l'entreprise mandatée gèrera la globalité du projet. En effet, la Municipalité souhaite n'avoir qu'un seul interlocuteur, à l'exception d'un électricien pour le raccordement et la modification du tableau ainsi qu'une éventuelle petite partie de génie civil.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Berthoud

M. le Conseiller Philippe Berthoud réitère sa question de connaître le montant de l'étude elle-même, dans le montant total de CHF 44'800.00.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique que l'étude fait partie du montant global mais il n'en connaît pas tous les détails. En règle générale, il y a lieu de compter deux jours de travail pour l'étude d'un tel projet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des conclusions du préavis n° 05/2023.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 05/2023 du 27 avril 2023 ;*
- *Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.00 HT (cent soixante mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
2. *D'admettre le mode de finance proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Antoine Eichelberger soumet le préavis 05/2023 au vote.

Il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

10. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE ROSELYNE HERVÉ « CONNAÎTRE LES BESOINS DE LA JEUNESSE DE SAVIGNY PAR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE »

M. le Président Antoine Eichelberger relève que le postulat de Mme la Conseillère Roselyne Hervé ayant été transmis en amont de la séance avec les rapports des commissions, il n'en fera pas la lecture complète.

Il invite Mme la Conseillère Roselyne Hervé à venir lire devant l'assemblée les conclusions de son postulat.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et à ce stade, j'ai l'honneur de proposer à la Municipalité de mandater ce service de diagnostic communautaire avec comme but de connaître les attentes et les besoins de la classe d'âge 12-24 ans sur notre territoire.

M. le Président Antoine Eichelberger indique la marche à suivre.

Dans un premier temps, il est procédé à l'examen de la recevabilité, puis à la prise en considération du postulat de Mme la Conseillère Roselyne Hervé.

M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des causes de non-recevabilité.

Article 74 Dépôt et développement du droit d'initiative (art. 32 LC) alinéa 5

⁵ *La proposition n'est notamment pas recevable lorsque :*

- a) Son contenu ne correspond pas à son intitulé, est incomplet ou ne permet pas à la municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis.*
- b) Elle est rédigée en des termes incompréhensibles, inconvenants, injurieux ou illisibles.*
- c) Elle n'est pas signée.*
- d) Son objet est illicite, impossible ou contraire aux mœurs.*
- e) Elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière.*
- f) Elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.*

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat.

La parole n'étant pas demandée, il la soumet au vote.

La recevabilité du postulat est acceptée à une large majorité, 2 voix contre et une abstention.

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la discussion sur la prise en considération du postulat et rappelle qu'après avoir entendu la proposition, c'est l'article 75 du Règlement du Conseil communal qui entre en vigueur.

Article 75 Suite de la proposition (art. 33 LC) alinéas 1 & 2

¹ *Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération.*

² *Il peut soit :*

- 1. Renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et sur le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres présents au moins le demande⁸.*
- 2. Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier⁹.*

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis expose ses questions au sujet de ce postulat. En effet, elle a pris la peine de se renseigner sur les liens mentionnés dans celui-ci.

1. D'après sa lecture, le site propose un lien sur une *Chambre Consultative de la Jeunesse*, supposée être sur le site du Canton *vd.ch*. Cependant, ce lien renvoie au message « n'existe plus ». Elle demande à Mme la Conseillère Roselyne Hervé si elle est au courant et si elle sait pourquoi.
2. Si Mme le Conseillère Moira Simanis ne juge pas les thèmes de la Fondation du Relais inintéressants, elle n'a trouvé nulle part la référence comme quoi leurs services de diagnostic communautaire sont sans engagement financier de la part de la commune. Elle demande par conséquent à Mme la Conseillère Roselyne Hervé de développer un peu plus les propos de son postulat en citant ses sources et comment elle a obtenu les détails mentionnés dans les paragraphes 3 et 4.
3. Pour son 3^{ème} point, le plus important à son avis, Mme la Conseillère Moira Simanis imagine que Mme la Conseillère Roselyne Hervé a certainement effectué des recherches sur ce qui existe déjà dans la commune en lisant les rapports de gestion par exemple. Ainsi, elle lui demande d'énumérer les mesures d'ores et déjà existantes.

Réponse de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé indique que lorsqu'elle s'est elle-même loguée sur le site, celui-ci fonctionnait, raison pour laquelle elle n'a malheureusement pas de réponse à la 1^{ère} question.

En ce qui concerne la 2^{ème} question, son but n'est pas de se fixer impérativement sur une association étant donné qu'il en existe plusieurs sur le Canton de Vaud. L'idée est de donner une aide pour les prochaines années afin de connaître les besoins de la jeunesse. D'ailleurs, Mme la Conseillère Roselyne Hervé constate le succès des nouvelles installations sportives, en particulier la forte fréquentation par les garçons, projet qu'elle a du reste défendu.

Quant à la 3^{ème} question, elle n'a pas les réponses à toutes les questions. Sa volonté est de poser un premier diagnostic sur les besoins étant entendu que ceux-ci pourraient être adaptés dans les années à venir. De son point de vue, peu de choses sont en place pour les adolescents et les jeunes adultes, à l'exception des associations privées, mais elle évoque le fait qu'elle se trompe peut-être et ne demande qu'à apprendre.

Pour terminer, Mme la Conseillère Roselyne Hervé rappelle que le but de ce postulat n'est pas de dire ce qu'il faut faire, mais de poser un diagnostic. En outre et lors de ses propres recherches, la Fondation du Relais mentionnait un service gratuit.

Intervention de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann estime qu'en effet, la jeunesse est primordiale et qu'il est important de reparler du contexte, divisé en quatre axes.

1. Le premier axe et le plus important : les parents.
2. En second axe : l'école. Avec le changement de directeur, M. le Municipal Christian Aeschlimann pense qu'il y aura peut-être quelque chose à réaliser et ceci dans plusieurs domaines. Ce sujet sera abordé avec le nouveau directeur.

3. Et en troisième : 38 associations locales jouent un rôle important, avec l'intégration dernièrement de l'Association des Familles de Savigny et environs ainsi que la nouvelle association créée pour le skate-park, projet géré par M. le Municipal Daniel Métraux.
4. M. le Municipal Christian Aeschlimann souligne que ces associations font partie de Lausanne Région, grande association intercommunale regroupant 27 communes de tailles très diverses, avec 6 grandes thématiques pas forcément connues :
 - Territoire & Mobilité
 - Sports & Société
 - **Prévention & Dépendances**
 - Entreprises & Économie
 - Seniors & Intergénération
 - **Enfance & Jeunesse**

M. le Municipal Christian Aeschlimann mentionne que les deux derniers thèmes sont ceux susceptibles d'intéresser l'assemblée. Malgré le fait qu'il siège régulièrement dans cette association qui gère de beaux projets, il ne voit malheureusement pas quelque chose de tout prêt à calquer dans la discussion si ce n'est le nombre de jeunes mentionné par Mme la Conseillère Roselyne Hervé, soit 490 jeunes entre 12 et 24 ans, c'est-à-dire environ 45 jeunes par année d'âge. Sans connaître la répartition garçons/filles, la difficulté de l'exercice est de savoir comment les toucher avec les outils à disposition.

À Lutry par exemple, il existe une buvette/cabane où les jeunes plus âgés encadrent les jeunes. De plus, un parlement des jeunes s'est créé, mais non sans difficulté.

À Nyon-Port, Lausanne Région a mis en place un café-relais pour les jeunes en perdition. Chaque mercredi, ceux-ci peuvent aller boire un café afin d'essayer de raccrocher à la vie professionnelle, par exemple.

À Pully, les jeunes sont impliqués dans la communication Instagram de la commune.

À Savigny et par le passé, il existait un parlement des jeunes, parlement qui n'existe malheureusement plus à l'heure actuelle.

M. le Municipal Christian Aeschlimann estime qu'il ne faut pas oublier non plus que lorsque l'on parle *encadrement des jeunes*, il doit également y avoir la volonté de les engager à faire quelque chose.

Au niveau cantonal, il existe le parlement des jeunes où ceux-ci peuvent se manifester.

Au niveau communal, les jeunes peuvent se rassembler en association pour un projet précis, telle l'Association Riding 4 future qui s'est créée pour le skate-park.

Pour terminer, M. le Municipal Christian Aeschlimann relève l'importance de souligner que certains outils existent, Savigny se situant vraiment aux portes de Lausanne. Les solutions ne doivent pas simplement être trouvées par la Municipalité car peut-être que dans les quatre axes fondamentaux mentionnés, des efforts sont également à fournir.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Berthoud

M. le Conseiller Philippe Berthoud peine à comprendre l'objectif de ce postulat. En effet, parmi les axes mentionnés, celui des parents lui paraît être le plus important dans la mesure où ce sont eux qui ont la charge de l'éducation des enfants. Il a l'impression de se détourner du rôle de l'éducation parentale en le transmettant à la commune.

En ce qui concerne la Fondation du Relais, M. le Conseiller Philippe Berthoud demande des précisions sur la fondation elle-même afin de savoir dans quel contexte elle peut intervenir, vu que Mme la Conseillère Roselyne Hervé a mentionné que la commune pourrait, le cas échéant, s'adresser également à une autre association.

Pour terminer, il demande à Mme la Conseillère Roselyne Hervé quels types de communes ont déjà procédé à ce diagnostic communautaire et d'en développer leurs expériences.

Réponse de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé répète que l'objectif est d'avancer un diagnostic afin de connaître les besoins des jeunes, pourquoi pas avec l'ASIJ ou toute autre association. Elle a déposé ce postulat afin qu'un débat soit mené. Cependant, elle n'a pas étudié tous les points en suspens mais mentionne qu'Oron-la-Ville a procédé à ce diagnostic communautaire et en est très content. Lors de ses recherches, une autre commune dans le Gros-de-Vaud l'avait également réalisé mais elle ne se souvient plus du nom de celle-ci. Un diagnostic avait permis de dégager des axes sur lesquels travailler car Mme la Conseillère Roselyne Hervé est d'avis qu'il est difficile d'évoquer des solutions sans connaître les besoins. Pour finir, si le diagnostic indique que les mesures évoquées par M. le Municipal Christian Aeschlimann suffisent, alors il n'y aura pas lieu d'aller de l'avant dans ce projet.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri questionne Mme la Conseillère Roselyne Hervé sur la tranche d'âge envisagée 12-24 ans. En effet, même s'il n'est pas enseignant et ne travaille pas au quotidien avec les jeunes, il traverse le village avec les yeux ouverts. Des dégâts dans la commune et les transports publics ont déjà eu lieu sans que l'âge des vandales ne soit connu, raison pour laquelle il souhaite savoir pourquoi un diagnostic n'est préconisé qu'à partir de 12 ans et pas à partir d'un plus jeune âge. De son point de vue en effet, les jeunes sont déjà « assez vieux » à 12 ans.

Réponse de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé est d'avis que le rôle parental est plus important avant 12 ans, y compris dans la loi, tel qu'elle a pu le constater avec son garçon.

D'ailleurs, jusqu'à 12 ans, elle relève que les enfants sont très bien accompagnés dans les structures d'accueil et les associations sportives mais qu'une cassure existe après cet âge-là, avec une envie de lâcher les parents ou de se déplacer jusqu'à Mézières par exemple. Elle indique qu'il faut effectivement peut-être commencer avant 12 ans et espère que le diagnostic, s'il est accepté, donnera la réponse à cette question.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Stéphane Kay informe qu'une discussion a été menée au sein du groupe à la suite de la démarche présentée en janvier par M. Florent Bovay de l'association et en confirme la gratuité. Il souligne que l'idée est de véritablement réaliser un état des lieux des jeunes au-delà de l'éducation.

Par rapport aux préoccupations des autorités communales, les questions portent sur les plaintes déposées par la population, le contrôle et la régulation de l'occupation de l'espace public, la protection des jeunes vulnérables, l'aspect social, etc.

Un autre volet correspond aux attentes de la population : l'oisiveté des jeunes qui traînent dehors, le sentiment d'insécurité, les incivilités, les dégâts, les déchets, la perturbation de l'ordre public et enfin, les besoins de soutien des jeunes selon les autorités, le décrochage scolaire, l'insertion professionnelle, la précarité, le chômage, le logement, les problèmes relationnels avec l'entourage ou les problèmes de santé.

M. le Conseiller Stéphane Kay pense que si le village de Savigny semble encore relativement protégé, il se trouve, comme dit précédemment, aux portes de Lausanne.

Dès lors, il y a lieu d'établir un état des lieux avec une éventuelle aide externe qui permettrait un constat plus objectif, soit au sein de la commune ou au sein d'un regroupement de communes amenées à ce genre de réflexion.

M. le Conseiller Stéphane Kay termine en appelant les Conseillères et Conseillers à voter favorablement ce postulat.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume abonde dans le sens de ce qui a déjà été dit. Elle complète en faisant référence à la loi cantonale sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) dans laquelle le terme de jeunesse comprend les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans, soulignant que le diagnostic pourrait donc aussi tout à fait commencer avant 12 ans.

Mme la Conseillère Katia de la Baume donne lecture des quatre buts inscrits dans cette loi :

1. *L'identification et la prise en compte des besoins, des attentes et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes ;*
2. *L'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté ;*
3. *La reconnaissance et le soutien des activités de jeunesse et des organisations de jeunesse en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie des enfants et des jeunes ;*
4. *La reconnaissance et le soutien des expériences et de la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes.*

Elle lit ensuite l'article 10 alinéa 1.

Art. 10 Compétences communales

¹ Les communes prennent les mesures nécessaires de soutien aux activités des jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire.

Mme la Conseillère Katia de la Baume rappelle que l'idée est d'étudier les besoins pour pouvoir ensuite instaurer une politique jeunesse en fonction de ce qui existe déjà ou, au contraire, de ce qui doit être mis en place, actions sur le long terme et non pas sur un, deux ou trois ans. Cette étude de besoins pourrait être réalisée par la Fondation du Relais ou toute autre organisation, comme l'a déjà mentionné Mme la Conseillère Roselyne Hervé. Par ailleurs et à ce stade, il n'est pas question d'engager des finances communales.

Sur la responsabilité des parents, Mme la Conseillère Katia de la Baume indique qu'en tant que mère de quatre enfants, elle en sait quelque chose et cela n'est pas toujours facile. Cependant, aujourd'hui, des études démontrent qu'il ne s'agit pas forcément de parents déresponsabilisés. Ils ont juste de plus en plus de difficultés avec leurs jeunes, avec plus de ruptures de liens sociaux ou dans la formation, donnant peut-être lieu à des déprédations, de la délinquance, des addictions, etc. Elle estime que chaque commune doit faire un pas afin d'instaurer une politique jeunesse et de prévention pour les générations futures.

Pour terminer, Mme la Conseillère Katia de la Baume affirme qu'elle votera en faveur de ce postulat et propose un amendement « inviter la Municipalité à étudier les besoins avec le mandataire qui lui sied », GEA Projet ou la Fondation du Relais par exemple, ou toute autre organisation qui lui semblerait adéquate.

Intervention de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann revient sur les dernières interventions, en particulier celle de M. le Conseiller Stéphane Kay pour mentionner que les outils demandés existent déjà dans Lausanne Région, qu'ils sont disponibles mais que, souvent, les gens ne sont pas au courant. Savigny a justement adhéré à Lausanne Région afin de pouvoir bénéficier de prestations globales, comme en cas de décrochage scolaire par exemple.

Il invite les Conseillères et Conseillers à consulter Lausanne Région afin de connaître tout ce qui est disponible ainsi que les projets en cours.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume relève qu'effectuer une étude des besoins, de la situation actuelle et de ce qu'il manque éventuellement, ne signifie pas que rien n'existe. Cela permettrait de mettre en place une communication avec les jeunes afin qu'ils sachent où s'adresser en cas de nécessité, qu'ils soient d'ailleurs en rupture ou pas.

Mme la Conseillère Katia de la Baume insiste sur le fait qu'il s'agit d'une étude mise à disposition gratuitement par le Canton. La Municipalité peut ensuite décider ses propres actions.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Berthoud

M. le Conseiller Philippe Berthoud revient sur ce postulat écrit noir sur blanc, lequel respecte le Règlement du Conseil communal. Il réitère sa question de savoir ce qu'est la Fondation du Relais, laquelle propose un diagnostic gratuit et sans engagement. En effet, les discussions ont ensuite dévié sur d'autres possibles prestataires capables de fournir ce même type de diagnostic.

En résumé, M. le Conseiller Philippe Berthoud est d'avis que ce postulat est peu précis et sans contexte, avec une tranche d'âge très large comprenant des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Il n'est personnellement pas convaincu des résultats étant entendu que beaucoup de choses sont déjà proposées dans la commune ou son arrondissement.

Il termine en indiquant qu'il n'est pas favorable à ce postulat.

Intervention de M. le Conseiller Bertrand Hochet

M. le Conseiller Bertrand Hochet intervient pour indiquer que le site de la Fondation du Relais fonctionne très bien à l'instant et relaie de nombreuses explications sur ses activités et les services offerts. Il lui paraît important de signaler ce point étant donné que ce site pourrait répondre à des questions posées par M. le Conseiller Philippe Berthoud.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri revient sur sa question de la tranche d'âge, par suite des déclarations de Mme la Conseillère Katia de la Baume comme quoi ce diagnostic serait réalisé pour la prévention et les générations à venir. De son point de vue, les 16-18 ans ont déjà commencé leur vie et au-delà, vers 24 ans, ils sont parfois même pères de familles.

Il préconise plutôt de diagnostiquer la génération des 8 à 16 ans. Ainsi, si une garantie lui est donnée comme quoi la tranche d'âge pourrait être rediscutée, il pourrait voter favorablement ce postulat. Dans le cas contraire, avec un postulat rigide sur la tranche d'âge, il devrait malheureusement le refuser.

Réponse de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé assure qu'elle ne souhaite surtout pas un postulat rigide, privilégiant en premier lieu un débat et un échange au sein du Conseil communal. Elle relève la volonté de chacune et chacun d'avoir le meilleur pour la jeunesse future et s'en réjouit. Ce postulat devrait aboutir à un diagnostic des besoins.

Intervention de M. le Président Antoine Eichelberger

M. le Président Antoine Eichelberger demande aux différents intervenants souhaitant déposer des éventuels amendements de bien vouloir les rédiger et lui remettre afin que l'assemblée puisse voter des versions écrites.

Intervention de Mme la Conseillère Viviane Socquet-Juglard

Mme la Conseillère Viviane Socquet-Juglard prend la parole dans la mesure où les 15-20 ans font partie de son quotidien. Elle est professeure au gymnase de la Cité et témoigne que les jeunes de cette tranche d'âge sont étranges, changent, posent beaucoup de questions et, ainsi, on n'arrive plus à les comprendre. Sa classe de 1^{ère} année gymnasiale comptait 25 élèves en début d'année et ne compte plus que 17 élèves en fin d'année. Témoin privilégiée de ces jeunes, elle rencontre également énormément de parents qui relèvent de nombreux problèmes d'angoisse ou de violence.

Mme la Conseillère Viviane Socquet-Juglard est par conséquent d'avis que même si le projet n'est pas encore totalement abouti, il est important de le considérer comme prioritaire.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume demande si une interruption de séance est possible afin de pouvoir discuter avec son groupe.

Intervention de M. le Président Antoine Eichelberger

M. le Président Antoine Eichelberger accède à la demande de Mme la Conseillère Katia de la Baume et lève la séance pour 5 minutes, laquelle reprend à 22h18.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet rappelle qu'il y a plusieurs années, trois Conseillers encore présents peuvent l'attester, Savigny avait organisé un téléphone de détresse installé sous le jardin d'enfants. Or, ce téléphone n'a jamais été utilisé. Il partage l'avis que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents qui doivent s'en occuper. Quant aux jeunes qui ont des idées ou des projets, ils peuvent contacter d'abord les sociétés locales, nombreuses à Savigny-Forel. Il est d'avis qu'un diagnostic communautaire n'est pas utile.

Réponse de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé rappelle que le but de ce postulat n'est pas de dire ce qu'il faut faire mais d'établir un diagnostic des besoins. Elle souligne que M. le Conseiller André Mennet a peut-être raison en disant que la commune dispose de tout ce qu'il faut. Le diagnostic n'est pas non plus destiné à juger les parents ni à remettre en question ce qui a été fait par le passé mais juste à effectuer un arrêt sur image.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des conclusions du postulat de Mme la Conseillère Roselyne Hervé.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et à ce stade, j'ai l'honneur de proposer à la Municipalité de mandater ce service de diagnostic communautaire avec comme but de connaître les attentes et les besoins de la classe d'âge 12-24 ans sur notre territoire.

M. le Président Antoine Eichelberger soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité pour rédaction d'un rapport sur ce postulat.

Il est accepté par 25 voix, 19 contre et 6 abstentions.

M. le Président Antoine Eichelberger remercie l'assemblée pour les débats constructifs et sereins, bien menés par chacune et chacun.

11. ÉLECTIONS STATUTAIRES

M. le Président Antoine Eichelberger rappelle l'article 13 alinéa 1 du Règlement du Conseil communal.

Article 13 Nomination du bureau (art. 10 et 23 LC) alinéa 1

¹ *Le Conseil nomme dans son sein pour le 1^{er} juillet de chaque année :*

- a) *Un président*
- b) *Un ou deux vice-présidents*
- c) *Deux scrutateurs et deux suppléants*

Il indique que le Conseil communal procédera en deux temps, d'abord avec les élections du Bureau du Conseil puis avec les élections à la Commission de gestion.

M. le Président Antoine Eichelberger rappelle également que selon l'article 14 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal, les modes de nomination varient selon les postes à repourvoir.

Article 14 Mode de nomination (art. 11 et 23 LC) alinéa 3

³ *Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.*

a. Élection à la Présidence du Conseil

M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen précise qu'il est d'usage que la Présidence revienne à la première Vice-présidence. Néanmoins, à la demande de la première Vice-présidente Mme Maud Müller, une rocade a eu lieu entre la première et la seconde vice-présidence.

C'est la raison pour laquelle il propose la candidature de M. Christian Feusi au poste de Président du Conseil communal.

Sans autre proposition, l'élection s'effectue conformément à l'article 14 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal.

M. le Président Antoine Eichelberger déclare que M. Christian Feusi est élu tacitement en tant que Président du Conseil communal pour une durée d'une année. Il le félicite pour son élection et lui souhaite plein succès dans l'exécution de sa fonction, sous les applaudissements de l'assemblée.

b. Élection à la première Vice-présidence du Conseil

Mme la Conseillère Isabelle Müller a l'honneur de proposer Mme Maud Müller à la première Vice-présidence du Conseil communal.

Sans autre proposition, M. le Président Antoine Eichelberger indique que l'élection s'effectue conformément à l'article 14 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal et déclare que Mme Maud Müller est élue tacitement première Vice-présidente du Conseil communal pour une durée d'une année, sous les applaudissements de l'assemblée.

c. Élection à la seconde Vice-présidence du Conseil

M. le Conseiller Alain Perreten a l'avantage de proposer Mme Katia de la Baume, actuellement scrutatrice, à la seconde Vice-présidence du Conseil communal.

Sans autre proposition, M. le Président Antoine Eichelberger relève que l'élection s'effectue conformément à l'article 14 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal et déclare que Mme Katia de la Baume est élue tacitement seconde Vice-présidente du Conseil communal pour une durée d'une année, sous les applaudissements de l'assemblée.

d. Élection des scrutateurs

2 postes sont à repourvoir.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a le plaisir de proposer M. Alain Zellweger, actuellement scrutateur suppléant, et M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen propose Mme Carole Genoud.

Sans autre proposition, M. le Président Antoine Eichelberger déclare que le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, Mme Carole Genoud et M. Alain Zellweger sont élus tacitement scrutateurs du Conseil communal pour une durée d'une année, sous les applaudissements de l'assemblée.

e. Élection des scrutateurs suppléants

2 postes sont à repourvoir.

M. le Conseiller Alain Perreten a l'avantage de proposer la candidature de M. Fabrice Portmann et M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen propose Mme Ludivine Pina, excusée pour ce Conseil communal mais ayant bien entendu donné son accord.

Sans autre proposition, M. le Président Antoine Eichelberger déclare que le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, Mme Ludivine Pina et M. Fabrice Portmann sont élus tacitement scrutateurs suppléants du Conseil communal pour une durée d'une année, sous les applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Antoine Eichelberger félicite chaleureusement le Bureau du Conseil communal pour les années 2023-2024, composé comme suit :

Président	M. Christian Feusi
1 ^{ère} Vice-présidente	Mme Maud Müller
2 ^{ème} Vice-présidente	Mme Katia de la Baume
Scrutatrice	Mme Carole Genoud
Scrutateur	M. Alain Zellweger
Scrutatrice suppléante	Mme Ludivine Pina
Scrutateur suppléant	M. Fabrice Portmann

f. Élection des membres de la Commission de gestion

M. le Président Antoine Eichelberger relève que l'élection des membres de la Commission de gestion est régie par l'article 60 alinéas 1 et 2 du Règlement du Conseil communal. Chaque année, le Conseil nomme une Commission de gestion, composée de sept membres et deux suppléants, ainsi que son Président.

*Article 60 Nomination de la commission de gestion
(art. 40g alinéa 1 LC) alinéas 1 et 2*

¹ Pour le 1^{er} juillet de chaque année, le conseil nomme une commission de gestion et son président, chargée d'examiner la gestion.

² La commission de gestion est composée de sept membres et deux suppléants. Ils sont désignés pour une année.

M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen propose d'élire MM. Michel Libal et Eric Diserens, Conseillers qui ont d'ores et déjà siégés dans cette Commission, ainsi que Mme Catherine Keller.

Mme la Conseillère Maud Müller a l'honneur et l'avantage de proposer M. Boris Müller, excusé lors du présent Conseil mais d'accord de siéger.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a l'honneur de présenter la candidature de Mme Josée Martin comme première représentante des Verts dans la Commission de gestion, et ce pour la 3^{ème} année consécutive.

M. le Conseiller Peter Weier a l'honneur de présenter M. Jean-Daniel Bonjour.

M. le Conseiller Alain Perreten présente la candidature de M. Vincent Fracheboud.

M. le Président Antoine Eichelberger remarque que l'article 14 alinéa 3 entre en vigueur lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir.

Article 14 Mode de nomination (art. 11 et 23 LC) alinéa 3

³ Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Sans autre proposition, M. le Président Antoine Eichelberger déclare élus tacitement à la Commission de gestion pour les années 2023-2024 :

Mmes Catherine Keller et Josée Martin ; MM. Jean-Daniel Bonjour, Eric Diserens, Vincent Fracheboud, Michel Libal et Boris Müller.

Il les félicite pour leur élection, sous les applaudissements de l'assemblée.

g. Élection des membres suppléants de la Commission de gestion

M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen propose la candidature de M. Daniel Rossier.

M. le Conseiller Alain Perreten propose Mme Maria del Carmen Décombaz.

Sans autre proposition, M. le Président Antoine Eichelberger déclare que le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, Mme Maria del Carmen Décombaz et M. Daniel Rossier sont élus tacitement membres suppléants de la Commission de gestion pour une durée d'une année, sous les applaudissements de l'assemblée.

h. Élection à la présidence de la Commission de gestion

M. le Conseiller Alain Perreten a l'honneur et propose avec fierté la candidature de M. Vincent Fracheboud à la présidence de la Commission de gestion.

Sans autre proposition, M. Vincent Fracheboud est élu tacitement Président de la Commission de gestion.

M. le Président Antoine Eichelberger le félicite et l'assemblée l'applaudit.

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

12.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Questionnaire PECC

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny espère que chacune et chacun a pu prendre connaissance du questionnaire PECC. Si tel ne devait pas être le cas, elle met encore quelques exemplaires à disposition lors de ce Conseil communal et espère que nombreuses et nombreux sont ceux qui y ont répondu ou ne manqueront pas d'y répondre.

Commission d'urbanisme

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny s'est entretenue avec M. le Président du Conseil communal à ce sujet, soulignant que les Conseillères et Conseillers ont peut-être été surpris de ne pas voir ce point inscrit à l'ordre du jour.

Elle signale deux choses :

1. En principe, le dépositaire de la demande doit faire partie de la Commission qui analyse le rapport. Étant donné que le dépositaire est Président, ce sujet ne pouvait de toute façon pas être traité lors de son année de présidence.
2. Un projet a été validé en séance de Municipalité le 15 mai 2023, lequel a été transmis au service juridique de la DGAIC. La Municipalité avait repris exactement ce qui avait été demandé par la Commission ad hoc constituée. Cette proposition ayant été rejetée, la Municipalité doit revenir avec un contre-projet, lequel sera en principe prêt d'ici la fin de l'année.

Validation du rapport de gestion et les comptes

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les Conseillères et Conseillers d'avoir validé le rapport de gestion et les comptes.

Présidence 2022-2023

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine en remerciant M. le Président du Conseil communal Antoine Eichelberger qui mène ce soir sa dernière séance de son année de législature. Elle relève que la Municipalité a beaucoup apprécié le relationnel avec le Bureau par le biais de son Président, que ce soit avec l'administration ou les Municipaux, car tout s'est toujours déroulé dans le calme et de manière très ciblée.

L'assemblée applaudit et M. le Président Antoine Eichelberger remercie Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny pour ses mots.

12.2 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Préavis 05/2023

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie les Conseillères et Conseillers d'avoir voté en faveur de ce préavis. Il espère que ce projet pourra être réalisé rapidement, à savoir cet automne.

Station de pompage des Planches

M. le Municipal Jean-Claude Rochat fait part de l'état des lieux de ce projet. Les travaux sont pratiquement terminés avec les réglages en cours et les analyses d'eau en train de se finaliser.

Crédit complémentaire Goille

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe qu'un crédit complémentaire d'environ CHF 120'000.00 devra prochainement être voté, à la suite d'une grosse casse sur une conduite qu'il faudra remplacer, impliquant de refaire tous les jardins des propriétaires.

Il souligne que certaines Conseillères et Conseillers ont certainement déjà vu les travaux en cours à cet endroit.

Été

M. le Municipal Jean-Claude Rochat termine en souhait un bel été à toutes et tous.

12.3 M. le Municipal Christian AeschlimannRame le 12 août 2023

M. le Municipal Christian Aeschlimann prend la parole pour le compte de son collègue M. le Municipal Daniel Métraux. Les Conseillères et Conseillers intéressés par le concours de rame du 12 août 2023 sont priés de prendre contact avec lui en fin de séance.

Règlement sur les arbres

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe de l'avancement sur le règlement des arbres. La Municipalité n'a pas encore reçu les indications du Canton, lesquelles ne sont pas annoncées avant le mois de septembre 2023.

12.4 Mme la Municipale Nicole FélixM. Quentin Musso

Tel que Mme la Municipale Nicole Félix l'a déjà annoncé durant la séance, M. Quentin Musso a pris son poste de responsable des espaces verts à partir du 1^{er} janvier 2023. Il a également accepté de prendre le rôle de patrouilleur suppléant.

Route du Jorat

Mme la Municipale Nicole Félix indique que les travaux pour les parties cantonales et communales à la Route du Jorat, soit la route qui part de Mollie-Margot en direction de la Route de Berne, ainsi que la réfection du trottoir, sont terminés à satisfaction, hormis le marquage. Le tapis final a pu être posé à la fin du mois de mai 2023, après de multiples reports en raison de la météo.

Éclairage public

À la suite de l'acceptation du préavis en février 2023, Mme la Municipale Nicole Félix indique espérer la livraison du matériel et l'installation des nouveaux réverbères cet automne. Elle explique un long délai d'attente pour ce genre de matériel. De plus, l'entreprise chargée de la partie électrique est également complète jusqu'à l'automne.

Ordures ménagères

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur son intervention lors du Conseil communal précédent. Elle avait annoncé que la Municipalité était en cours de procédure de marché public. À la clôture de cette procédure, la société Transvoirie a gagné le concours et, par conséquent, c'est elle qui continuera à s'occuper des ordures ménagères, avec un contrat conclu pour cinq ans.

Vélos

Mme la Municipale Nicole Félix informe que la Municipalité a validé la création de places de stationnement de vélos derrière l'arrêt de bus de Savigny Centre. Ces travaux ont été réalisés par la voirie. En face de la pharmacie se trouvait une place de stationnement dévolue aux motos et vélos, laquelle est maintenant exclusivement réservée aux motos et vélomoteurs. En face, une place de parc de voiture a été transformée après enquête auprès de la DGMR en parking vélos.

13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président Antoine Eichelberger passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten pose deux questions à la Municipalité en racontant l'histoire d'un beau jeune homme, euh d'un jeune homme, enfin d'un homme qui fréquente la pharmacie locale et appréciée pour simplement donner suite aux ordonnances médicales.

À sa stupéfaction et en attendant son tour, il voit débouler un quidam affublé d'une sorte de chasuble bleue – attention : la couleur bleue est importante – affichant clairement une enseigne débutant par la lettre « O » et se terminant par la lettre « I ». Cet homme apostrophe assez violemment et sans respect les personnes présentes. Il dit : « S'il y a des personnes qui ont des véhicules stationnés juste au-dessus, elles doivent impérativement les déplacer tout de suite, au risque de ne plus pouvoir en disposer plus tard ». Sans autre égard ni excuses ou salutations, ce rustre tourne les talons sans les claquer et quitte le commerce.

Malheureusement, le beau jeune homme, enfin le jeune homme, ouais bon l'homme quoi, client de l'officine, se retrouve quelques instants plus tard dans l'établissement sympathique du dessus pour se rafraîchir le gosier, pardon pour se remettre de cette émotion, et voit réapparaître le cuistre précédemment croisé qui, sans autre égard ni délicatesse renouvelle dialogue et menaces auprès de la clientèle installée, toujours porteur d'une tenue commençant par « O » et se terminant par « I ».

Plus de doute, l'homme pense qu'il doit agir, soit se précipiter pour épargner véhicule et mobilité pénalisée.

Dans un cas comme dans l'autre, le beau jeune homme, euh le mec quoi, s'enquiert auprès des tenanciers et de la clientèle : personne n'est au courant d'une restriction ou d'une information à ce sujet par rapport à un certain nombre de places qui ne seraient plus disponibles.

1. La Municipalité cautionne-t-elle une telle attitude, désinvolte, surtout inadéquate et peu respectueuse de même que le défaut de signalisation anticipée et d'avertissements aux usagers ou aux commerces ?
2. Quel est le montant de la location pour l'usage de surfaces propriétés de la commune, sans compter les désagréments ainsi que les dommages aux commerces ?

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour sa façon marrante de narrer cette histoire. Elle relève que cette attitude n'est pas cautionnée et que le contrat était prêt depuis quelque temps déjà. Seulement, ils ont débarqué du jour au lendemain, sans préavis et sans que la Municipalité n'ait eu le temps d'afficher les restrictions prévues. Cette situation est due à un manque de communication au sein des porteurs du projet.

Il était prévu depuis longtemps que cet espace soit réservé pour des places de stationnement par toutes les entreprises susceptibles d'intervenir sur le site du chantier de la Coop définitive, et pas seulement par l'entreprise qui commence par la lettre « O » et qui se termine par la lettre « I », ceci afin d'empêcher justement le stationnement sauvage au Forum. Elle est consciente que tout cela a mal démarré car il ne devait pas du tout y avoir de stationnement au niveau du Forum de ces véhicules.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix spécifie que le contrat a été conclu pour une redevance de CHF 1'000.00 par année pour l'utilisation de ce périmètre.

Intervention de M. le Conseiller Christian Feusi

M. le Conseiller Christian Feusi remercie les Conseillères et Conseillers pour la confiance témoignée. Il souhaite apporter une touche personnelle par rapport à son professeur, lequel l'a déjà bien aidé et mis en confiance pour sa future tâche. Ainsi, il remet un cadeau au Président sortant M. Antoine Eichelberger. L'assemblée applaudit.

M. le Conseiller Christian Feusi remercie également son amie, Mme la Conseillère Ruth Guggiari, par un cadeau. En effet, il souligne qu'elle a fonctionné comme scrutatrice durant de nombreuses années, toujours disponible et ceci même au pied levé.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin a pris connaissance avec satisfaction que, dans le rapport de gestion de la Municipalité et suite également à un allègement légal de la Confédération dans ce domaine, il a été rendu possible de s'intéresser aux zones de ralentissement de la vitesse dans certains quartiers.

Mme la Conseillère Josée Martin a par ailleurs appris qu'un film sur Savigny a été réalisé. Elle aimerait savoir quelle possibilité existe pour le voir à un moment ou à un autre. Elle termine en souhaitant un bel été à chacune et chacun.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie Mme la Conseillère Josée Martin pour sa remarque concernant le film. Il est magnifique et le temps passé avec sa réalisatrice était très agréable. Elle propose que ce film soit projeté lors de la prochaine séance du Conseil communal, en fonction du nombre d'objets qui l'occuperont.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix confirme qu'effectivement, à la suite de la modification de la loi qui permet de considérer les zones 30 sans expertise par la sous-commission de la vitesse et des différentes pétitions reçues, la Municipalité a mandaté un diagnostic sur les zones 30. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles pourront être réalisées.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour informe que du 14 avril 2023 au 17 mai 2023 s'est déroulée l'enquête publique relative à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile Swisscom en bordure du stade de football St-Amour. Bien qu'il tienne à relever l'effort d'information préalable de la commune sur cette question (référence : séance spéciale du Conseil communal du 21 novembre 2022), il adresse à la Municipalité la question suivante.

La commune sera certainement sollicitée ultérieurement pour d'autres installations sur son territoire par d'autres opérateurs et on parle déjà du 6G à l'horizon 2030 qui nécessitera une densification accrue d'antennes. N'y aurait-il ainsi pas lieu, pour la commune, d'être plus proactive en établissant une planification globale de ces installations futures, soit concrètement en réalisant :

- Une "planification positive" délimitant des zones d'installation possibles, libres ;
- Une "planification négative" définissant des zones d'exclusion.

La réalisation d'un tel "plan directeur" est du reste une recommandation de la Confédération aux communes.

Référence de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/publications-etudes/publications/telephonie-mobile-guide-intention-communes-villes.html>

Chapitre 4.2.3 pages 34 ss

Ainsi, la commune ne se trouverait plus, à l'avenir, dans la situation de cette antenne Swisscom fort mal placée qui, si les oppositions à sa construction sont levées, s'érigera directement à côté d'un endroit où s'entraînent des jeunes et arrosera un quartier, celui du chemin du Crêt-Rouge, avec des intensités qui, selon les documents mis à l'enquête, dépasseront dans certains cas d'utilisation 5 à 10x la valeur limite de 5 V/m.

Cela éviterait des oppositions, des contestations et des critiques de la population, procédures dans lesquelles la commune perd beaucoup d'énergie.

À titre d'exemple, une telle démarche a été entreprise avec succès à Delémont.

Référence de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour :

<https://www.delemont.ch/fr/Vivre-a-Delemont/Actualites/Dernieres-nouvelles/Consultation-publique-antennes-de-telephonie-mobile-DELA-PROLONGE.html>

Un postulat pour aller dans ce sens a récemment été accepté à Pully.

Référence de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour :

<https://www.pully.ch/media/3040594/postulat-gaemperle-et-consorts.pdf>

Enfin, Bourg-en-Lavaux et Ecublens semblent connaître les mêmes préoccupations.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour résume que l'objectif d'une telle planification est que le déploiement des antennes de téléphonie mobile soit à l'avenir maîtrisé et non pas subi par la commune. Il termine en soulignant ne pas attendre une réponse immédiate mais il souhaite que la Municipalité réfléchisse dans le sens d'une telle démarche de planification de plan directeur au niveau de l'évolution de la téléphonie mobile sur le territoire de la commune.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann explique que le rayonnement est de compétence cantonale et que les oppositions sont également traitées par le Canton. En ce qui concerne les implantations, il n'y a pas beaucoup d'endroits possibles dans la commune. Quant à la planification, le point relevé est intéressant, la Municipalité étant cependant tributaire des opérateurs, lesquels ne mettent pas forcément la commune au courant à long terme de leurs éventuelles futures implantations. En revanche, comme déjà relevé précédemment, le but d'une antenne est d'être utilisée si possible par plusieurs opérateurs.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger intervient d'un point de vue sécuritaire. En effet, un des importants points de ralliement de la population du village en cas de crise se trouve sur la place devant le rural. Il est indiqué par un énorme panneau vert muni de quatre flèches pointant sur une personne, panneau fixé sur le rural complètement grillagé. Par conséquent, il est évident que ce point de ralliement n'est actuellement plus accessible.

M. le Conseiller Alain Zellweger pose la question de savoir ce qui se passerait en cas de crise majeure.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe qu'il est déjà prévu de déplacer ce point de ralliement vers le terrain de football. Cependant et comme déjà expliqué, le montage des grillages a été effectué plus rapidement que prévu.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny note le caractère très observateur de M. le Conseiller Alain Zellweger.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri abonde dans le sens de M. le Conseiller Alain Perreten. Le chantier a bloqué un périmètre en supprimant deux places de parc supplémentaires destinées uniquement à poser leurs chaises pour la pose de midi. Il demande s'il est possible que la Municipalité discute avec cette société afin de réduire le périmètre défini.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix indique que l'emprise a été négociée auparavant et le plan soumis à la Municipalité, laquelle l'a accepté.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle que d'autres entreprises viendront occuper cette surface par la suite, raison pour laquelle cette superficie-là a été définie. Pour l'instant, elle n'est toutefois occupée que par les véhicules concernés par la démolition.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume remercie la Municipalité pour le tout-ménage envoyé dans la mesure où il répond vraiment aux demandes émises par rapport au PECC, à la mobilité et aux besoins de la population d'exprimer ses envies pour le centre du village, non dissociables du plan mobilité. Elle demande si la rencontre du 14 septembre 2023 donnera l'occasion de discuter de l'aménagement du centre du village, pourquoi pas avec les deux associations contre, d'émettre des commentaires par rapport aux plans qui avaient été exposés au Forum et aux remarques faites dans le sondage.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif PECC. Il y aura lieu de déterminer ce que les personnes qui auront répondu à ce questionnaire souhaitent prioriser comme fiches d'actions liées au PECC. Plusieurs fiches d'actions existent mais la commune ne pourra pas les réaliser en une seule fois.

Par ailleurs, la Municipalité a prévu des questions afin d'avoir le ressenti de la population mais il ne s'agira pas d'un grand débat sur l'aménagement du centre du village. Cette étape s'effectuera dans un deuxième temps. En effet, en débutant une étude au mois d'août 2023, tout ne pourra pas être réglé ni répondu en septembre 2023.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny insiste sur le fait que cette séance sera principalement consacrée au PECC car la Municipalité a des comptes à rendre à l'état étant donné qu'il s'agit d'une démarche subventionnée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger remercie la Municipalité pour tous les éclaircissements donnés.

Il prend ensuite la parole étant donné qu'il s'agit de son dernier Conseil communal en tant que Président. En premier lieu, il remercie les Conseillères et Conseillers pour la confiance accordée. Il a eu plaisir à diriger les séances peu nombreuses mais l'année a été riche en expériences. Il a vécu des collaborations multiples et variées, que ce soit en séance d'information organisée par la Municipalité ou lors de la visite des installations communales, en plus des séances ordinaires du Conseil communal.

Ses remerciements s'adressent également aux personnes de l'administration communale qui effectuent un travail exemplaire, toujours présentes et disponibles. Il nomme les absentes au Conseil communal : Mmes Carmen Feijoo, Laurence Libal et Isabelle Goyi.

M. le Président Antoine Eichelberger remercie M. l'Huissier qui a mené toutes ses opérations avec beaucoup de professionnalisme, la Municipalité avec laquelle c'est toujours un plaisir de collaborer et qui a accepté d'accorder son temps et son expérience à plusieurs reprises.

Il remercie le Bureau composé de personnes expérimentées, ce qui lui a permis de passer une année enrichissante et épanouissante. Il a apprécié les séances ainsi que la présence assidue de chacune et chacun. Il remercie le futur Président M. Christian Feusi et lui assure qu'il pourra compter sur les personnes compétentes qui constitue le nouveau Bureau.

Avec son Bureau, M. le Président Antoine Eichelberger a pu remplir ses fonctions avec application et rigueur, dans un cadre amical et bienveillant.

Enfin, avant de clore cette dernière séance de l'année 2022-2023, il adresse toute sa gratitude à Mme la Secrétaire du Conseil communal Martine Aubry Morin qui a été pour lui, et il l'espère le sera pour ses successeurs également, la colonne vertébrale du fonctionnement du législatif communal. Depuis quelques années, il mentionne qu'elle réalise ses tâches avec un professionnalisme hors pair, formée rapidement dans un moment de transition avec une nouvelle législature, ce qui n'était de loin pas évident. Il évoque que la présidence, le Bureau et le Conseil communal seraient bien démunis sans sa présence à leurs côtés et qu'ils sont incroyablement chanceux de pouvoir compter sur son dévouement. Si la présidence et les Bureaux changent rapidement, trop rapidement selon certains, la secrétaire s'adapte et reste à son poste, réapprenant à fonctionner avec des équipes différentes, des individualités multiples et des caractères de toutes sortes, gardant le cap dans la tempête comme aujourd'hui. Il invite l'assemblée à l'applaudir chaleureusement.

Comme dernier rappel, M. le Président Antoine Eichelberger invite celles et ceux qui souhaitent participer au repas du Conseil communal à s'annoncer en fin de séance.

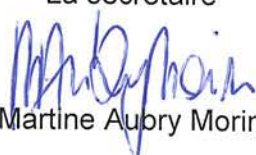
Enfin, il passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal qui procède au contre-appel.

M. le Président Antoine Eichelberger lève la séance à 23h13.

Le président

Antoine Eichelberger



La secrétaire

Martine Aubry Morin

Commune : Savigny

Electeurs inscrits : 2'142

Cartes de vote reçues : 1'081

N° : 01 Objet : Imposition minimale OCDE/G20

Taux de participation : 50.47 %

BULLETTINS	Rentrés	1'081
	Blancs	33
	Nuls	0
	Valables	1'048

Suffrages		
Oui	941	89.79 %
Non	107	10.21 %

Statut : accepté

N° : 02 Objet : Loi sur le climat et l'innovation

Taux de participation : 50.47 %

BULLETTINS	Rentrés	1'081
	Blancs	10
	Nuls	0
	Valables	1'071

Suffrages		
Oui	694	64.80 %
Non	377	35.20 %

Statut : accepté

N° : 03 Objet : Loi COVID-19

Taux de participation : 50.47 %

BULLETTINS	Rentrés	1'081
	Blancs	19
	Nuls	2
	Valables	1'060

Suffrages		
Oui	692	65.28 %
Non	368	34.72 %

Statut : accepté

Votation fédérale du 18 juin 2023
Procès-verbal communal
Statut complet : Savigny

Formule 1

18.06.2023
12:06

Page 2 de 2

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché
au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau



Le/la secrétaire



Votation cantonale du 18 juin 2023
Procès-verbal communal
Statut complet : Savigny

Formule 1

18.06.2023

12:11

Page 1 de 1

Commune : Savigny

Electeurs inscrits : 2'142

Cartes de vote reçues : 1'081

N° : 01 **Objet : Pour la protection du climat**

Taux de participation : 50.47 %

BULLETINS	
Rentrés	1'081
Nuls	3
Valables (dont blancs)*	1'078
Blancs	29

Suffrages		
Oui	615	57.05 %
Non	434	40.26 %
Blancs	29	2.69 %

Statut : accepté

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau



Le/la secrétaire